



MAIRIE

# Urbanisme

Les règles du PLU par zones sont à consulter en mairie au service urbanisme.

## Portail usager urbanisme

Le lien pour soumettre une demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique est :

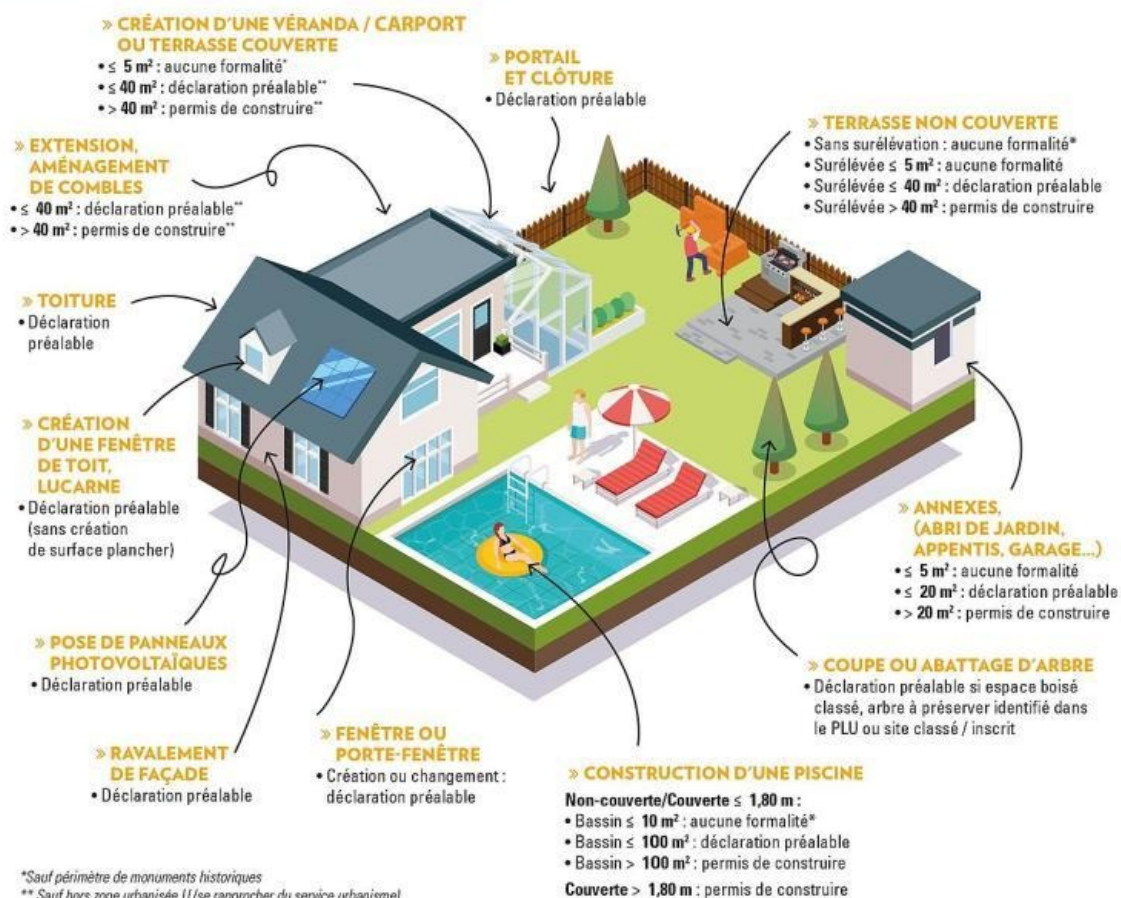
<https://sve.sirap.fr/#/077255/> 

La soumission d'une demande d'autorisation par ce moyen n'est pas une obligation, mais un canal supplémentaire offert. Vous pouvez toujours transmettre votre dossier au format papier.

Vous pouvez aussi ouvrir votre dossier au format électronique et le compléter ensuite par des pièces papier.

## Les autorisations d'urbanisme

## QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



## Modification du Plan Local d'Urbanisme

Le PLU modifié a été validé en conseil municipal du 11 décembre 2020 et est donc applicable. Le règlement est consultable en mairie. La version électronique est visualisable dans la colonne de droite de cette page.